

 **Présentation****Informations générales**

DESIGNATION : RMA AUDIT

FORME JURIDIQUE : Société par action simplifiée

SIEGE SOCIAL : 1 Route des Deux Lions
37200 TOURS

SIRET : 34293450200036

ACTIVITE :

- Code NAF : 6920Z
- Description : Activités comptables

EFFECTIF MOYEN : 4

REGIME FISCAL : BIC Professionnel / Impôt sur les Sociétés

certifié conforme
Miller

Certifié conforme
Le Président

Exercice

Exercice du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023

Durée de l'exercice : 12 mois

Durée de l'exercice précédent : 12 mois

Bilan Actif

	Brut	Amortis. Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
- Fonds commercial	35 063,27		35 063,27	35 063,27
- Autres	10 170,00	3 107,50	7 062,50	
Immobilisations corporelles	13 041,00	10 548,18	2 492,82	1 046,10
Immobilisations financières (1)	5 050,00		5 050,00	20 567,00
Total de l'actif immobilisé	63 324,27	13 655,68	49 668,59	56 676,37
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)	103 071,65		103 071,65	93 531,09
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés (2)	218 629,68	47 337,00	171 292,68	192 835,55
Autres créances (2) (3)	45 090,44		45 090,44	50 291,88
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	340 807,39		340 807,39	332 770,26
Total de l'actif circulant	707 599,16	47 337,00	660 262,16	669 428,78
Comptes de régularisation (2) :				
- Charges constatées d'avance	21 860,21		21 860,21	14 505,10
- Autres				
TOTAL GENERAL	792 783,64	60 992,68	731 790,96	740 610,25
(1) Dont à moins d'un an (brut)				
(2) Dont à plus d'un an (brut)				

 Bilan Passif

	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital	133 518,75	133 518,75
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserves :		
- Réserve légale	13 351,88	13 351,88
- Réserves réglementées		
- Autres réserves (1)		
Report à nouveau	90 771,33	88 087,91
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	117 795,54	130 861,42
Subventions d'investissement et provisions réglementées	476,38	615,59
Total des capitaux propres	355 913,88	366 435,55
AUTRES FONDS PROPRES		
Autres fonds propres		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques et charges	13 605,00	
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	56 991,79	51 972,35
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	132 793,56	159 118,10
Fournisseurs et comptes rattachés	62 707,24	54 506,09
Autres dettes	95 329,39	95 623,73
Total des dettes (2)	347 821,98	361 220,27
Comptes de régularisation (2) :		
- Produits constatés d'avance	14 450,10	12 954,43
- Autres		
TOTAL GENERAL	731 790,96	740 610,25
(1) Dont réserves statutaires ou contractuelles		
(2) Dont dettes et comptes de régularisation à plus d'un an (a)		
(2) Dont dettes et comptes de régularisation à moins d'un an (a)	229 478,52	215 056,60
(a) à l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

RMA AUDIT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 133 518.75 €

Siège social : 1 Route des Deux Lions

37200 TOURS

342 934 502 RCS TOURS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 28 JUIN 2024

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition de la Présidente décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 117 795.54 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	117 795.54 €
auquel s'ajoute le report à nouveau d'un montant de	90 771.33 €
	208 566.87 €
formant un bénéfice distribuable de	
- Une somme de	113 936.00 €
à titre de dividende, soit par action, un montant de 16 €,	
- et le solde, soit	94 630.87 €
au compte "Report à Nouveau"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 16 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Il est rappelé par la Présidente que les dividendes perçus par des personnes physiques sont soumis à compter du 1er janvier 2018 à un prélèvement forfaitaire à la source de 12,8 % qui peut être :

- soit un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé «flat tax») auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, ce qui se traduit par une taxation globale de 30%, représentant l'imposition définitive des revenus calculée l'année suivant celle de leur perception ;
- soit un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) en cas d'option pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur les revenus avec application de l'abattement de 40 % et possibilité de maintenir la déduction de la CSG déductible.

Le PFU s'applique de plein droit sauf si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option, expresse et irrévocable, est globale. Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant l'expiration

HN

de la date limite de déclaration. Dans ce cas, ce PFNL de 12,8% constitue un acompte d'impôt sur le revenu imputable sur l'impôt dû l'année suivante, et en cas d'excédant, restituable.

Peuvent demander à être dispensés de ce PFNL de 12,8% les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50 000 € (associé célibataire, divorcé ou veuf) ou 75 000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint).

En outre, dans tous les cas, la société versera un dividende amputé de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2022

- Dividende global distribué :	128 178.00 €
soit, par titre :	18.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	6 156.00 €
Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	122 022.00 €

Exercice : 31/12/2021

- Dividende global distribué :	142 420.00 €
soit, par titre :	20.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	7 920.00 €
Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	134 500.00 €

Exercice : 31/12/2020

- Dividende global distribué :	124 617.50 €
soit, par titre :	17.50 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	41 282.50 €
Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	83 335.00 €



Présentation

Informations générales

DESIGNATION : RMA AUDIT

FORME JURIDIQUE : Société par action simplifiée

SIEGE SOCIAL : 1 Route des Deux Lions
37200 TOURS

SIRET : 34293450200036

ACTIVITE :

- Code NAF : 6920Z
- Description : Activités comptables

EFFECTIF MOYEN : 4

REGIME FISCAL : BIC Professionnel / Impôt sur les Sociétés

certifié conforme
Miller

Certifié conforme
Le Président

Exercice

Exercice du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023

Durée de l'exercice : 12 mois

Durée de l'exercice précédent : 12 mois

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS RMA AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 731 791 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 117 796 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Matériel de bureau : 4 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les produits résultant des prestations réalisées sont pris en compte en fonction de l'avancement, mais limités aux éléments facturables.

L'avancement est calculé par les charges qui sont fonction des travaux réalisés à la clôture de l'exercice.

Les prestations facturables réalisées à la clôture de l'exercice mais non encore facturées sont comptabilisées en "travaux en cours".

Les travaux facturés mais non encore réalisés à la clôture de l'exercice sont présentés au passif du bilan sous la rubrique "avances et acomptes reçus sur commandes en cours".

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et méthodes comptables

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	35 063	10 170		45 233
Immobilisations incorporelles	35 063	10 170		45 233
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 042	2 792	1 793	13 041
Immobilisations corporelles	12 042	2 792	1 793	13 041
- Participations évaluées par mise en				
- Autres titres immobilisés	20 567		15 517	5 050
Immobilisations financières	20 567		15 517	5 050
ACTIF IMMOBILISE	67 672	12 962	17 310	63 324

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Conformément au règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, un test de dépréciation du fonds commercial, dont la durée de vie est non limitée, a été réalisé.

A la clôture de l'exercice, ce test conclut à une absence de perte de valeur du fonds. Il n'existe aucune dépréciation à constater dans les comptes de l'exercice.

	31/12/2023
Éléments achetés	35 063
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	35 063

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		3 108		3 108
Immobilisations incorporelles		3 108		3 108
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 996	1 345	1 793	10 548
Immobilisations corporelles	10 996	1 345	1 793	10 548
ACTIF IMMOBILISE : AMORTISSEMENTS	10 996	4 453	1 793	13 656

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 285 580 euros et se ventile globalement de la façon suivante :

	Montant brut	Echéances à 1 an au plus	Echéances à plus de 1an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	218 630	218 630	
Autres	45 090	45 090	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	21 860	21 860	
Total	285 580	285 580	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	45 148
Fournisseurs - RRR à obtenir	1 217
Intérêts courus à recevoir	971
Total	47 335

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 133 518,75 euros décomposé en 7 121 titres d'une valeur nominale de 18,75 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	7 121	18,75
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	7 121	18,75

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	616	443	582	476
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	616	443	582	476
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		443	582	

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Méthodes utilisées pour le calcul des provisions :

Note concernant un risque lié à l'évolution de la législation :

Le Code du Travail français ne prévoit pas qu'un salarié puisse acquérir des congés payés pendant un arrêt maladie qui n'a pas d'origine professionnelle et plafonne à un an l'acquisition de congés payés pour un salarié en arrêt maladie d'origine professionnelle.

Toutefois, la Cour de Cassation par une décision du 13 septembre 2023 a remis en cause ce postulat dans une logique de conformité aux directives de l'Union européenne. L'Assemblée Nationale a adopté un amendement le 18 mars 2024 prévoyant que :

- un salarié en arrêt maladie d'origine non professionnelle aura droit d'acquérir deux jours ouvrables par mois dans la limite de 24 jours par an
- un salarié en arrêt maladie d'origine professionnelle pourra continuer à acquérir cinq semaines de congés payés par an mais sans limitation à un an d'arrêt
- un droit au report des congés que les salariés n'ont pas pu prendre en raison d'une maladie ou d'un accident fixé à 15 mois
- la mesure ne sera rétroactive que pour les salariés dont le contrat aura pris fin trois ans au maximum avant l'entrée en vigueur de la loi. Quant aux salariés en cours d'exécution de leur contrat de travail, ils auront deux ans, à compter de l'entrée en vigueur de la loi pour réclamer leurs droits passés

La société RMA AUDIT compte ou a compté des salariés susceptibles de demander leurs droits aux congés payés acquis dans le cadre de leur arrêt maladie. A ce titre, il a été provisionné un risque lié à l'évolution de la législation pour un montant de 13 605 euros.

Notes sur le bilan

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		13 605			13 605
Total		13 605			13 605
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		13 605			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 229 479 euros et se ventile globalement de la façon suivante :

	Montant brut	Echéances à 1 an au plus	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	63	63		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	62 707	62 707		
Dettes fiscales et sociales	89 424	89 424		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	56 929	56 929		
Autres dettes	5 906	5 906		
Produits constatés d'avance	14 450	14 450		
Total	229 479	229 479		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	62 707
Intérêts courus à payer	63
Associés - intérêts courus	2 870
Dettes provis.pr congés à payer	6 940
Personnel - autres charges à payer	20 082
Charges sociales s/congés à payer	2 564
Charges sociales - charges à payer	93
Charges sociales sur primes prov.	1 050
Etat - charges à payer	67
Total	96 437

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	21 860		
Total	21 860		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	14 450		
Total	14 450		

 **Autres informations****Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 7 182 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 7 182 euros